



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE – ALPES - CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation

Antenne de Hyères
32 chemin Saint Lazare
83400 HYERES

AZURPAL
430 chemin de Lery
Allée Jean Giono
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Dossier suivi par : Céline VIDAL

Tel : 04.94.01.42.05

Courriel : sral-83.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Nref : PA04681

Vref :

Hyères, le 7 février 2011

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE

NUMERO D'ENREGISTREMENT

PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION

ATTESTATION 2011

Conformément à l'article L 251-12 du Code rural, au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation, le Ministère chargé de l'Agriculture, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Service Régional de l'Alimentation délivre à :

AZURPAL

représenté par Monsieur LE MOIGNE FRANCK

le numéro d'enregistrement : PA04681.

L'utilisation de ce numéro doit être conforme au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation en vigueur (NIMP 15).

Conformément au programme de conformité, le marquage de l'entreprise est le suivant :

Traitement à la chaleur



La responsable de l'antenne de contrôle phytosanitaire


Céline VIDAL



Le courrier adressé au service, doit l'être sous forme impersonnelle